## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAS BLANC DES ALPILLES

DEPARTEMENT Séance du 19 mars 2024

BOUCHES DU RHONE L'an deux mille vingt quatre, et le dix neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de

cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GESLIN Laurent, maire.

Nombre de membres

afférents au

conseil municipal:

En exercice: 15

Présents: Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur

DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.

Mesdames FONTAINE Véronique, BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Eric,

RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part

à la délibération : 9

Absents excusés:

Madame HUGLY Daniela a donné procure à Madame FONTAINE Véronique.

Mesdames BAZIN Natacha et METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony,

PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

Date de la convocation : 12 mars 2024

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage:

Objet de la délibération : Approbation du budget primitif 2024

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le budget primitif 2024 de la commune avec reprise des reports, qui se présenterait comme suit :

- section de fonctionnement Dépenses : 959 460,23 €

Recettes: 702 584,00 €

Excédent 2023 reporté : 256 876,23 €

**Total section fonctionnement:** 959 460,23 €

- section d'investissement Dépenses : 671 713,20 €

Crédits reportés : 94 495,64 €

Total : 766 208,84 €

Recettes: 637 924,38 €

Crédits reportés : 96 456,82 €

Total : 734 381,20 €

Total section investissement : 766 208.84 €

Le conseil municipal,

Le Maire, Laurent GESLIN

Ouï l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE le budget primitif 2024 de la commune comme décrit ci-dessus.

Vote: - Pour - 9 voix - Contre - 0 voix - Abstentions - 0 voix

Pour copie conforme au registe des délibérations

Ont signé les membres présents

Accusé de réception en préfecture 013-211300579-20240319-2024-14-DE Date de réception préfecture : 22/03/2024

31 827,64 €

2024 14

Excédent 2023 reporté: